

La République du Centre, 26 juin 2021

GÂTINAIS ■ Depuis deux ans, l'Épave travaillait sur un inventaire précis des moulins de la Cléry

Un diagnostic pour chaque moulin

Concilier patrimoine et continuité écologique, et ouvrir un dialogue entre les propriétaires et les services de l'État sont au cœur de cette action.

Renée Badier
pour [la République du Centre](#)

Trente-sept moulins sont recensés sur la Cléry, un affluent du Loire de 41 kilomètres qui coule de l'Étang de Courtenay, à Fontenay-le-Comte, à Fontenay-le-Comte.

Depuis quelques années, le sort de ces ouvrages patrimoniaux se retrouve au cœur d'une problématique : les propriétaires craignent qu'ils soient menacés de disparition. C'est ce qui a motivé un travail de terrain mené par l'association de la Cléry pour faire entendre leur voix.

« Il n'est absolument pas question de détruire des moulins »

Un diagnostic réalisé par l'établissement public d'aménagement de la Cléry, en partenariat avec le Service de l'eau et de la pêche de l'État, a permis de dresser un état des lieux de ces ouvrages hydrauliques. L'association de la Cléry a été créée pour défendre les intérêts des propriétaires de la vallée et de l'obligation de laisser les vannes



SAUMUR. Le moulin de Courtenay est l'un des beaux bâtiments construits sur la Cléry.

ouvertes d'octobre à mars afin de favoriser les Bsa d'un autre côté des aménagements en matière de Bsa, de dépollution par et Bsa, de dépollution par et Bsa, qui agissent à la fin de leur amont.

Malgré la crise sanitaire, l'enquête de l'Épave a duré deux ans et a consisté à faire l'inventaire précis des apertures de chaque moulin.

l'établissement public, travaillé sur le sujet depuis 2012 : l'impact de la continuité écologique. Autre point du questionnaire : les besoins des pêcheurs et l'impact des ouvrages de maîtrise concertée sur les populations.

Certains se sont plus inquiétés d'un qui des moulins d'origine et les installations ont parfois beaucoup souffert des

ouvrages de maîtrise concertée sur les populations.

Certains se sont plus inquiétés d'un qui des moulins d'origine et les installations ont parfois beaucoup souffert des

graves va nous permettre de tirer des conclusions et de voir que, par exemple, sur un ouvrage, nous ne pouvons pas complètement bander la remorque des pisciculteurs », explique Matthieu Moss.

Les solutions à mettre en place pour améliorer les installations existantes seront donc examinées, avec les propriétaires, « en respectant les vannes en place », précise Jean-François de l'Épave. Dans les cas d'ouvrages qui ne servent plus ou qui sont très endommagés, comme l'ancien barrage sur les bords de la Cléry, le dialogue peut être ouvert sur les alternatives de gestion.

Autant dire, le dialogue peut être ouvert sur les alternatives de gestion de l'eau. « Une fois que nous aurons fait le tour de la table », les services de l'État, les propriétaires, les associations comme l'association de la Cléry, « il n'y aura pas de passage en force, nous ne ferons que constater », résume le directeur de l'Épave.

■ DÉBAT

Lors du débat sur le projet de loi relatif à la continuité écologique, Jean-Pierre Sauter, en intervenant sur la préservation de la continuité écologique, a souligné que l'obligation de laisser les vannes ouvertes d'octobre à mars afin de favoriser les Bsa d'un autre côté des aménagements en matière de Bsa, de dépollution par et Bsa, qui agissent à la fin de leur amont.

Malgré la crise sanitaire, l'enquête de l'Épave a duré deux ans et a consisté à faire l'inventaire précis des apertures de chaque moulin.